



CONFÉRENCE ANNUELLE DES RESPONSABLES DES SERVICES CENTRAUX, DÉCONCENTRÉS ET EXTERIEURS DU MINFI-2025



MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME COMPTABLE: ETAT DE LIEU

PRESENTE PAR :

Dr BASAHAG Achile Nestor
Directeur de la Comptabilité Publique
DGTCFM/MINFI

Yaoundé-Palais de Congrès, 30 janvier 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1

POURQUOI LA RÉFORME DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ? I

2

QUELS EN SONT LE CONTENU ET LA PORTÉE ? II

2

OÙ EN SOMMES - NOUS ? III

CONCLUSION

Mise en œuvre de la réforme comptable: état de lieu

INTRODUCTION

01 Réforme des finances publiques en zone CEMAC

- A** **Volonté des chefs d'Etat de la ZONE CEMAC** : Initiative collective des chefs d'Etat matérialisée par une acceptation unanime des mesures proposées dans le cadre de la convergence multilatérale
- B** **La généralisation des régimes démocratiques caractérisés par des exigences de plus en plus renforcées sur la transparence et la redevabilité des gestionnaires**: Toute une loi sur la transparence et la bonne gouvernance sur la gestion des Finances publiques
- C** **Une conditionnalité des PTF**: Instauration de la GAR, responsabilisation des gestionnaires, renforcement du dispositif de contrôle des finances publiques...
- D** **Réforme consacrée par les Directives CEMAC 2011**: La prise des six (06) directives

02

... Transposée dans notre droit interne

Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Regime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques

Arrêté n°000012/MINFI du 20 juin 2020 portant Recueil des Normes Comptable de l'Etat

Décret n°2019/3199 du 11 Septembre 2019 fixant le Cadre Général de Présentation du Plan Comptable de l'Etat

Décret n°2020/375 du 07 juillet 2020 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique

INTRODUCTION

03 Quelques articles clés

Article 75 (2) RFEAP « Les règles applicables à la Comptabilité Générale de l'Etat s'inspirent des normes comptables internationalement reconnus..., elles ont pour finalité la production du bilan de l'Etat, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'état annexé... »

Article 76 RFEAEP «Les comptables sont responsable de la tenue des comptes de l'Etat dans le respect des principes et règles de la profession comptable... »

Article 105 du RGCP « La comptabilité générale de l'Etat a pour objet de décrire le **patrimoine de l'Etat** et son évolution

Article 2 du RNCE « Les normes comptables de l'Etat s'inspirent notamment des normes internationales pour le secteur public ou normes IPSAS, des référentiels comptables OHADA et CEMAC et du Manuel des Statistiques des Finances Publiques du Fonds Monétaire International



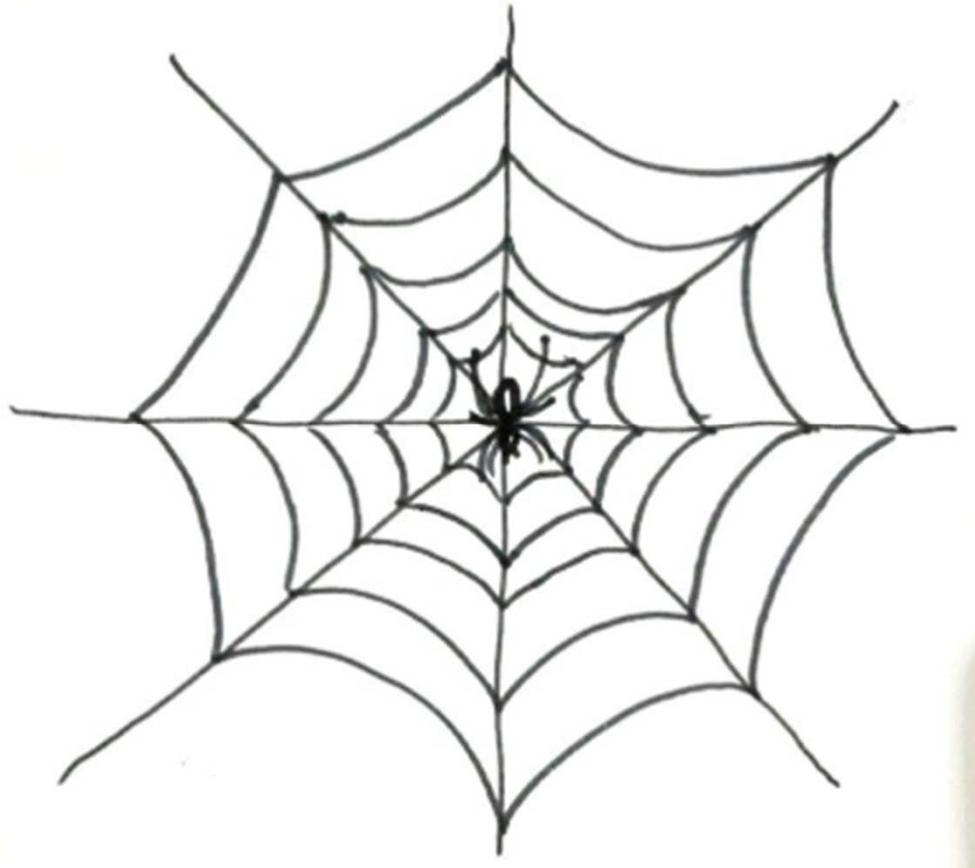
I. POURQUOI LA REFORME DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE ?

Pourquoi la réforme de la comptabilité publique ?

I. Pourquoi la réforme de la comptabilité publique ?

- **La nécessité de corriger les insuffisances du système de comptabilité de caisse (1967-2021) :**
 - limitée au suivi de l'exécution des crédits budgétaires de l'année
 - absence des données sur le patrimoine dans les comptes produits
 - absence des normes et des principes tels que fixés par les bonnes pratiques de la profession comptable
 - un contrôle insuffisant limité au seul jugement des comptes de gestion des comptables publics
 - absence des états financiers annuels
 - absence des dispositifs orientés vers la maîtrise des risques comptables et financiers
 - Absence de suivi des engagements conditionnels de l'Etat

Impossibilité d'attester de la sincérité et de l'image fidèle des enregistrements comptables



Rien n'échape désormais à la nouvelle comptabilité publique

Mise en œuvre de la réforme comptable: état de lieu

I. Pourquoi la réforme de la comptabilité publique ?

- La nécessité de maîtriser les risques comptables et financiers à travers l'aménagement d'un dispositif de contrôle interne comptable et d'audit
- La nécessité de disposer d'une information utile à l'évaluation des performances de l'Etat en termes **d'efficience** (coûts des actions inscrites dans les programmes) et **d'efficacité** (réalisation des objectifs des programmes)
- La nécessité d'une information pertinente en vue d'une prise des décisions optimale par les destinataires des informations publiques (gestionnaires publics, parlementaires, citoyens, société civile, les bailleurs des fonds)
- Une harmonisation orientée vers le rapprochement et la comparabilité des données financières et comptables entre les Etats

I. Pourquoi la réforme de la comptabilité publique ?

- L'impératif de déboucher sur un référentiel comptable enrichi inspiré des normes internationales, elles-mêmes inspirées de celles des entreprises privées notamment orienté vers :
 - La satisfaction des exigences de **sincérité, de régularité et d'image fidèle** des enregistrements comptables
 - La nécessité de disposer d'une information permettant d'appréhender la valeur patrimoniale de l'Etat
 - La production d'états financiers annuels à l'instar de ceux des entreprises privées (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, état annexé)
 - La nécessité d'attester de la qualité des comptes des entités publiques par **la Juridiction des Comptes à travers la démarche de certification des états financiers**, à l'instar celle faite par les commissaires aux comptes dans les entreprises privées



II. QUELS EN SONT LE CONTENU ET LA PORTÉE ?

Le niveau de mise en œuvre de la réforme
comptable

II. Contenu et portée de la réforme comptable

Une réforme qui s'applique à l'Etat, aux CTD et aux EP et répartie autour de sept axes

AXE N°1: Constitution du bilan d'ouverture

Recensement, valorisation et intégration dans les comptes, de tout ce que l'Etat et les Autres entités publiques possèdent (actifs) et de tout ce qu'ils doivent (passifs)

AXE N°2: Prise en compte des produits et des charges dès connaissance du fait générateur

- Emission** : nouveau fait générateur pour la prise en compte des recettes inscrites dans les budgets et non plus leur encaissement
- Liquidation** : nouveau fait générateur pour la prise en compte des dépenses inscrites dans les budgets et non plus la réception du dossier physique par le comptable

AXE N°3: Prise en compte de tous les risques susceptibles de grever les budgets publics

Suivi des actifs et passifs conditionnels en comptabilité dite: « **Comptabilité des engagements hors bilan** » : des conventions , des avals et garantis, des arriérés soldes/pensions, des litiges opposant l'Etat aux tiers et susceptibles d'aboutir à une condamnation de l'Etat, des dettes flottantes, . . .

II. Contenu et portée de la réforme comptable

AXE N°4: Institution des travaux d'inventaire de fin d'exercice à l'instar des travaux d'inventaires des entreprises privées

Application des dépréciations des créances, des amortissements des immobilisations, des provisions pour risques et charges..

AXE N°5: Justification (sincérité et l'image fidèle) de chaque poste du bilan de l'Etat

- Immobilisation et stocks : fiche d'immobilisations, amortissements, détail dans l'état annexé ...
- Créances : Etat nominatif des RAR assorti des provisions et plan de recouvrement
- Trésorerie: Exhaustivité des avoirs dans le CUT et mise en services d'une plateforme d'encaissement et de décaissement intégrée au CUT
- Dettes financières: Stock des dettes financières
- Dettes fournisseurs: Etat nominatif des RAP

II. Contenu et portée de la réforme comptable

AXE N°6: Production d'états financiers annuels et leur certification par la Juridiction des Comptes

Bilan, Compte de Résultat, Tableau de Flux de Trésorerie, Etat Annexé

AXE N°7: Optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat et des autres entités publiques

- Mise en place de réforme du Compte Unique Trésor
- Mise en service d'une plateforme d'encaissement et de décaissement intégrée au CUT
- La consécration de la fonction Bancaire du Trésor à travers l'implémentation de la monétique



III. OÙ EN SOMMES - NOUS ?

Où en sommes – nous ?

III. Où en sommes – nous ?

À date, nous avons procédé à :

1 L'aménagement d'un dispositif de pilotage stratégique et opérationnel

- Création d'un **Comité Interministériel de suivi de la mise en œuvre de la réforme comptable**
- Elaboration d'un plan pluriannuel de mise en œuvre bâti autour de trois (03) composantes (Etat, CTD et EP) dont les activités menées ont permis :

2 L'adaptation du cadre normatif

- ETAT : 10 textes
- CTD: 07 textes
- EP: 02 textes

3 Au démarrage de la mise en place de la comptabilité patrimoniale

- ❖ Composante ETAT : Amorcée depuis le 1^{er} janvier 2022 :
 - Les dépenses sont prises en comptes dès liquidation
 -  - **Prise en charge des produits dès émission programmée pour 2025**
- ❖ Composante CTD: Programmée pour 1^{er} janvier 2025
- ❖ Composante EP: Programmée pour 1^{er} janvier 2026

4 L'optimisation du système d'information à travers:..

- ❖ Mise en services de PATRIMONY: Le SI adapté à la tenue de la comptabilité en droits constatés, la version web en cours de déploiement
- ❖ Interopérabilité avec les autres SI: - protocole et cahier d'échange de données validés et disponibles
 - Interopérabilité avec PROBMIS de la DGB effective mais incomplète
 -  **interopérabilité avec CAMCIS de la DGD et HARMONY/TAS-GOV/OPT de la DGI et GEFTSOFT de la DNCM non implémentée**

5

La constitution du bilan d'ouverture (démarche progressive en fonction de l'importance économique et contrepartie financière immédiate)

- Participations de l'Etat dans les entreprises recensées, valorisées et intégrées dans les comptes
 - ❖ Nombre d'entreprises = 46 entreprises (34 contrôlées et 12 non-contrôlées)
 - ❖ Valeur de participation à l'intégration = F CFA 1 209, 11 milliards
- Immeubles bâtis et non-bâtis dans les Départements de MFOUNDI et du WOURI
 - ❖ 1 132 terrains pour une valeur de FCFA 1 951, 11 milliards
 - ❖ 1 115 bâtiments pour une valeur de FCFA = F CFA 502,60 milliards
- Recensement et valorisation des immeubles bâtis et non-bâtis des Régions de l'Est et du Sud en cours de finalisation
- Recensements et intégration des dettes financières
 - ❖ 1041 lignes des dettes financières recensées pour un montant de de FCFA 9 3834, 43 milliards
 - ❖ Travaux de finalisation en cours
- Recensement des avoirs hors le circuit du CUT
 - ❖ 148 comptes recensés avec un solde global créditeur de FCFA 268 milliards

6 Au déploiement du dispositif du contrôle interne et de l'audit en respect des standards internationaux

- ❖ Mise en place du Comité de l'audit interne au sein de la DGTCFM
- ❖ Elaboration et mise à disposition des organigrammes fonctionnels des structures
- ❖ Elaboration des cartographies des risques,
- ❖ Déploiement du plan opérationnel annuel de mise en œuvre de CIC
- ❖ Production du rapport sur l'évaluation de déploiement du dispositif de CIC

7 A la Gouvernance de la réforme comptable

- ❖ Sensibilisation: 2434 agents et responsables composés des députés, sénateurs, responsables des institutions de contrôle société civile, journalistes et hauts responsables des administrations
- ❖ Formation: 2 432 agents et responsables composées des ordonnateurs (recettes et dépenses), contrôleurs financiers, comptables matières et comptables publics

3 Production des premiers états financiers

❖ Le Projet Loi de Règlement et le Compte Général de l'Etat version réforme produits depuis 2022

T O U T E F O I S



AVIS DEFAVORABLE

- Insuffisance contenue dans le rendu de l'exécution budgétaire;
- Intégration partielle des immobilisations existantes avant la bascule ;
- Non suivi dans les comptes, des émissions de recettes
- Absence d'un rapport sur les dépenses fiscales
- Absence de valorisation des créances fiscales
- Incohérence entre le stock des dettes financières dans les comptes et les données de la CAA;
- Non suivi des stocks et provisions dans les comptes;
- Non application des amortissements et dépréciation

Les Chantiers prioritaires de l'exercice 2025, pour y remédier dans le très court terme

❖ Composante ETAT

- Poursuivre et parachever l'interopérabilité avec la DGB, DGI, DGD et DNCM afin de tenir une comptabilité en droits constatés et des stocks
- Poursuivre le recensement, valorisation et intégration des immobilisations dans deux Régions
- Pratiquer les provisions sur dépréciation des créances DGI et DGD
- Réduire les observations du commissaire aux comptes de l'Etat dans le rapport de certification des comptes
- Production des rapports sur les dépenses fiscales
- Production et comptabilisation des passifs non financiers relatifs aux salaires/pensions
- Opérationnaliser la réforme du CUT et mettre en service une plateforme unique d'encaissement et de décaissement intégrée au CUT

Mise en œuvre de la réforme comptable: état de lieu



❖ Composante ETAT (suite en fin)

- ❑ Mise en place d'un dispositif contemporain de collecte des données auprès des administratives partenaires, notamment :
 - **MINEPAT**: conventions des dettes et des dons
 - **CAA** : SENDS, les appels des fonds et stocks des dettes, les avals et garanties et ICNE
 - **DAJ des ministères**: Les litiges contre l'Etat pour lesquels il peut être condamné
- ❑ **Révision de la relation avec la Juridiction des Comptes à travers l'implémentation des missions intermédiaires de certifications**

❖ Composante CTD

- ❑ Accompagner les 51 CTD pilotes sélectionnées par le MINDDEVEL à la bascule

❖ Composante EP

- ❖ Parachever l'adaptation des textes des EP
- ❖ Préparer les EP à la bascule

CONCLUSION

Avec le coup d'œil de la Juridiction des Comptes, la réforme comptable n'est plus une option, mais une obligation qui interpelle toutes les administrations



FIN



**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION**

